

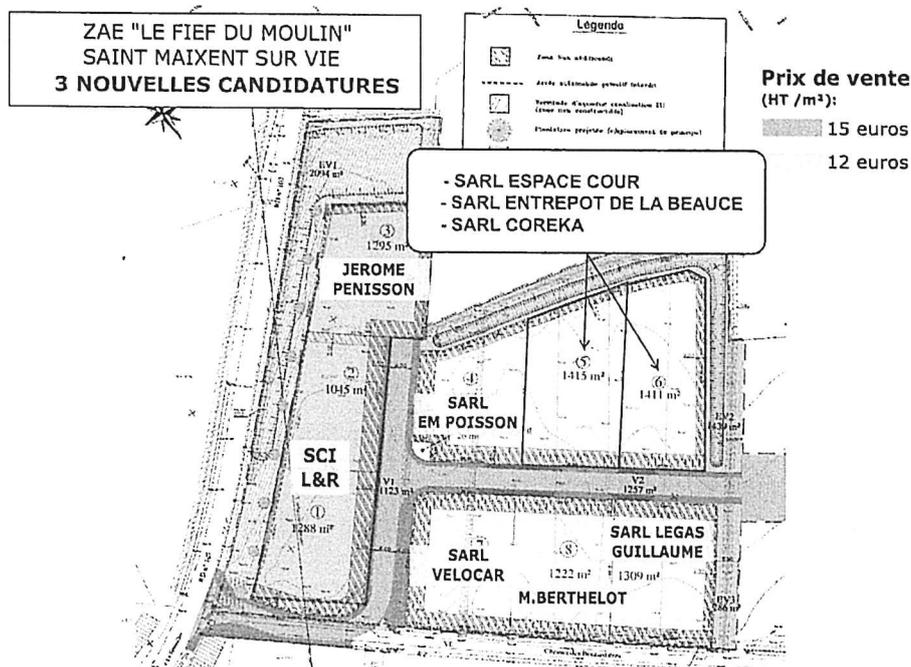
**RELEVÉ DE LA DECISION N° 2021 05 18**  
 Prise par le Bureau de la Communauté de Communes  
Lors de sa réunion du 3 juin 2021  
 (en application de la délibération du Conseil Communautaire  
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

**Parc d'Activités « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent sur Vie : demande d'achat du même foncier par trois entreprises différentes**

Sur la ZAE « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent sur Vie, le terrain n°5 de 1.415 m<sup>2</sup> et le terrain n°6 de 1.411 m<sup>2</sup> (voir plan ci-joint) sont les deux dernières parcelles disponibles. Leur prix de vente est de 12 € HT le m<sup>2</sup>, hors frais de géomètre et de notaire.



Trois entreprises, portant trois projets différents, ont fait part de leur intérêt pour ce foncier.

1<sup>ère</sup> entreprise : Espace Cour de M. Frédéric GRONDIN

Après une expérience de 9 ans comme chef d'équipe chez SOCOVA TP à Commequiers, M. Frédéric GRONDIN s'est installé en 2018, à l'âge de 36 ans, comme artisan en travaux publics et aménagement extérieur.

Basée au domicile privé de M. GRONDIN à Notre Dame de Riez, sa petite entreprise (nommée « Espace Cour ») propose à une clientèle de particuliers ses services en matière de :

- assainissement
- viabilisation

- terrassement
- maçonnerie paysagère
- aménagements d'espaces extérieurs (cours, allées).

Désireux de ne plus localiser son activité à son domicile, M. GRONDIN aimerait faire construire un atelier d'environ 200 à 300 m<sup>2</sup> sur la ZAE « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent sur Vie, pour développer son entreprise et recruter des salariés.

Le 15 mars 2021, M. GRONDIN a donc adressé, par courriel, un volumineux dossier d'une trentaine de pages, dans lequel il signale sa candidature à l'achat du terrain n° 5 (1.415 m<sup>2</sup>) et du terrain n° 6 (1.411 m<sup>2</sup>) de la Zone Artisanale maixentaise.

#### 2<sup>ème</sup> entreprise : COREKA de M. Freddy RABILLER

Présente depuis 2004 route de La Roche sur Yon à Saint Gilles Croix de Vie, la carrosserie COREKA emploie 6 personnes.

Membre du réseau Carrosserie AD, l'entreprise assure tout type de prestations de carrosserie et peinture, ainsi que la réparation et le remplacement du pare-brise et autres éléments de vitrage.

Locataire de son bâtiment, l'entreprise ne peut pas se développer, ce qui incite son gérant, M. Freddy RABILLER, à vouloir déménager.

Dans son courrier du 31 mars 2021, M. RABILLER, qui habite à Saint Maixent sur Vie, fait part de sa candidature à l'achat du terrain n°5 ou bien du terrain n°6 de la ZAE « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent sur Vie, en vue d'y bâtir un local pour sa carrosserie.

#### 3<sup>ème</sup> entreprise : Entrepôt de la Beauce (Limonaderie de France)

Créée en 1888 en Eure et Loir entre Chartres et Orléans, la Maison SAVOURÉ (8 salariés) fabrique des limonades et boissons aromatisées gazeuses, qu'elle commercialise ensuite sur la région Centre Val de Loire.

Depuis 2010, elle fabrique même un coca-cola régional, le « Beauce Cola », qui lui a valu, à plusieurs reprises, des articles de presse et des reportages télé (dont un récent, diffusé le 24 mars 2021, dans l'émission « La Quotidienne » sur France 5).

Son dirigeant, M. Stanislas SAVOURÉ, l'arrière-arrière-petit-fils du fondateur, vient de racheter la marque « Vendée Cola », dont le créateur a cessé son activité en 2018.

Tout en gardant son site de production historique en Eure et Loir, M. SAVOURÉ désire aujourd'hui s'implanter en Vendée.

Après mûre réflexion, son choix s'est finalement porté sur le Parc d'Activités « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent sur Vie, où il souhaiterait acheter les 2 dernières parcelles disponibles, c'est-à-dire la n°5 et la n°6, soit un total de 2.826 m<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, M. SAVOURÉ envisage d'y construire un bâtiment de 400 m<sup>2</sup>, mais prévoit, si tout va bien, de s'agrandir à court ou moyen terme.

Fabriqués à Saint Maixent sur Vie, ses différents produits seront vendus sur toute la Vendée, ainsi que sur les départements limitrophes.

Outre l'aspect économique de son projet, M. SAVOURÉ imagine aussi un volet touristique, avec une boutique et des visites guidées du site de production en saison. Il réfléchit à un éventuel show-room pour y exposer les machines, équipements, vêtements de travail, etc... utilisés par ses aîeux limonadiers depuis 133 ans.

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09 JUIN 2021

ID : 085-200023778-20210608-DL2021\_5\_18-DE

Informée de ces différentes candidatures, la commune de Saint Maixent sur Vie a fait savoir que sa préférence allait vers le projet de limonaderie artisanale, porté par la Maison SAVOURÉ (SARL Entrepôt de la Beauce).

Saisis de la question le 18 mai 2021, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à la candidature de l'entreprise « Entrepôt de la Beauce » de M. Stanislas SAVOURÉ.

**Le Bureau Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu l'avis du Domaine en date du 10 janvier 2012,**

**Vu la demande de M. SAVOURÉ (entreprise « Entrepôt de la Beauce ») en date du 6 avril 2021,**

**Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 18 mai 2021,**

**Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention),**

**DECIDE :**

**Article 1** : de céder les parcelles cadastrées section B n° 1028 (1 415 m<sup>2</sup>) et B n° 1029 (1 411 m<sup>2</sup>) de la ZAE « Le Fief du Moulin » de Saint Maixent sur Vie à l'entreprise « Entrepôt de la Beauce » de M. Stanislas SAVOURÉ, ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, au prix global de 33 912€ HT (2 826 m<sup>2</sup> x 12 € HT), hors frais de géomètre et de notaire ;

**Article 2** : de demander au notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente, d'insérer, dans l'acte, une clause particulière interdisant la revente des deux parcelles avant 5 ans, hormis à la Communauté de Communes au prix initial d'achat ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUIN 2021

- de l'affichage le : 09 JUIN 2021

- de la publication sur le site

[www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 09 JUIN 2021

Givrand, le 8 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*